

GRANDE CHANCELLERIE

de la

LÉGION D'HONNEUR.

1^{er} Bureau.

N^o 60 843

Note: Il n'y a pas lieu d'affranchir les plus adresses directement à M. le Grand Chancelier.

Paris, le 15 avril 1912

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien adresser aussitôt que possible à la Grande Chancellerie pour l'exécution du décret qui vous a promu au grade d' Officier de la Légion d'honneur :

1^o Un résumé de vos services ;
2^o Le récipissé constatant le versement à la Recette centrale de la Seine, Place Vendôme, n° 16, à Paris ou dans les départements, à la Caisse du Receveur des finances de votre arrondissement, d'une somme de 117^f. 50 pour prix de la décoration et de l'expédition de votre brevet sur parchemin.

En outre, vous voudrez bien, conformément à l'article 24 du décret organique de la Légion d'honneur en date du 16 mars 1852, qui stipule que « nul ne pourra porter la décoration du grade auquel il aura été nommé qu'après sa réception », me désigner un Membre de l'Ordre d'un grade au moins égal à celui qui vient de vous être conféré, et à qui je transmettrai, en même temps que vos insignes, les pouvoirs nécessaires pour procéder à votre réception.

Agitez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Grand Chancelier :
Le Chef du 1^{er} Bureau,

Costain

Monsieur Cartailhac
Officier de la Légion d'honneur

